L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Quarante-cinquième année. — N° 131 (EDITION DU MATIN) VENDREDI 11 MAI 1900

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.— Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. Les autres Départements et l'Etranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattecaux, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lanoux, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St Lazare

◆ *CE NUMÉRO Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÉTRE VENDU QUE 5 CENTIMES* ◆

UN BILAN SOCIAL

Les prochaines élections législatives amènent les journaux belges à examiner l'œuvre sociale accomplie depuis seize ans, c'est-à-dire depuis que les catholiques sont au pouvoir.

Cette œuvre est immense.

La Législation sociale et les partis, brochure de M. Pierre Verhaegen, avocat et conseiller provincial, résume en quelques pages l'œuvre législative accomplie chez nos voisins pour le redressement des justes griefs du prolétariat.

L'étude est intéressante pour nous.

Les premières années qui ont suivi ce que les Belges ont appelé « le soulagement universel » de 1884, ont été consacrées à placer à pied d'œuvre les matériaux de la grave entreprise que le parti catholique avait assumée.

Ce travail préliminaire, dont les congrès de Liège et l'Enquête de la Commission du Travail furent la manifestation imposante, était indispensable. Les études sociales avaient, en effet, été négligées complètement sous la domination du cabinet Frère-Orban, hostile aux revendications même les plus justifiées de la classe laborieuse, entièrement absorbé, d'ailleurs, par la guerre contre le cléricalisme.

Certes les catholiques belges, s'ils avaient recherché une popularité facile, auraient pu dès leur avènement multiplier les lois et les arrêtés. Mais, à marcher inconsidérément dans la voie des réformes, ils auraient lésé plus d'intérêts qu'ils n'en auraient sauvegardés, et la besogne, dans de pareilles conditions, eût été éphémère et peut-être mauvaise.

Le Gouvernement et le Parlement ont travaillé avec ardeur, comme il convenait, et, sans rien brusquer, ils ont construit un édifice qui soutient victorieusement la comparaison avec la législation de tous les pays voisins.

Signalons, notamment :

1° La loi du 16 août 1887 sur le paiement des salaires, loi qui assure aux ouvriers l'intégralité du paiement de leur salaire et la libre disposition de celui-ci.

Cette loi fut complétée : *a*) par celle du 17 juin 1896, garantissant au travailleur le droit de contrôler les mesurages, pesées, et toutes opérations ayant pour but de déterminer le salaire ;

b) par la loi du 11 avril 1896, chargeant les inspecteurs de vérifier l'application de la loi ;

c) par la loi du 18 août 1887, sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires.

2° L'institution des Conseils de l'Industrie et du Travail, dont la mission conciliatrice a été presque nulle jusqu'à présent, mais qui ont comme corps consultatif, rendu de sérieux services.

3° Les lois de 1889 et de 1896 sur les Conseils de prudhommes.

4° La loi du 13 décembre 1889, règlementant le travail des enfants et des femmes.

5° L'organisation de l'inspectorat du Travail.

6° La loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières, complétée par la loi de 1896, diminuant de moitié les frais d'enregistrement des petits domaines, et par les lois de 1895 et de 1900, modifiant le régime successoral des petits héritages. Notons, ici, qu'il existe actuellement 156 sociétés d'habitations ouvrières en Belgique, et que la Caisse d'Epargne leur a, jusqu'à ce jour, avancé plus de 30 millions.

7° La loi de 1894, instituant une caisse d'assurances sur la vie, annexée à la Caisse générale d'Epargne et de Retraite. Faisons remarquer, à cette place, que, grâce aux encouragements prodigués par le gouvernement à la petite épargne, le nombre des livrets d'épargne était de 1.508.148, soldant par 553 millions 474.100 francs. En 1885, peu après la chute du gouvernement libéral, le nombre des livrets n'était que de 440.040 soldant par 178 millions 356.733 fnracs. C'est-à-dire que la propagande et les stimulants officiels ont plus que triplé le nombre des livrets et le montant des dépôts.

Quant à la Caisse de retraite, les affiliations n'ont commencé, peut-on dire, qu'après 1886. Or, au commencement de 1899, il y avait déjà 104.000 personnes affiliées à la Caisse de retraite.

Au commencement de 1900, le nombre des affiliés avait déjà atteint 150.000.

8° Les sociétés mutualistes, qui étaient au nombre de 220 sociétés reconnues en 1887, sont actuellement au nombre d'environ 3.500. C'est à la propagande organisée par M. Nyssens, ministre du Travail, que ce magnifique résultat est dû. De 1895 à 1898, un demi-million a été dépensé pour frais de propagande et pour indemnités de premier établissement.

9° La loi sur les réglements d'atelier.

10° La loi sur les Unions professionnelles.

11° La loi sur le Contrat du Travail.

12° La loi sur l'Epargne de la femme mariée et du mineur.

13° La loi sur les pensions ouvrières, votée depuis que la brochure de M. Verhaegen a été publiée.

Pour conclure, nous pouvons nous borner à reproduire la page par laquelle M. Verhaegen termine son étude :

« Un jurisconsulte français, M. Fernand Payen, envisageant l'œuvre accomplie chez nous depuis 1884, écrit : « Nous nous trouvons en présence du plus complet effort législatif dont l'histoire de ce siècle puisse, en aucun pays, nous offrir l'exemple. » (2)

» Nous pouvons donc être fiers de ce qui a été fait, mais, sans nous en dormir dans la contemplation d'un passé honorable, nous devons plus que jamais, songer à l'avenir et chercher à améliorer encore et toujours notre régime légal, et nous devons surtout joindre à l'action des lois l'action, beaucoup plus importante, des œuvres. Les meilleures lois ns seront jamais rien sans les œuvres.

» C'est dans les œuvres, c'est, notamment, dans l'association sous toutes ses formes que l'ouvrier puisera la force nécessaire pour assurer la sauvegarde de ses droits et la défense de ses intérêts. Et l'association elle-même, ne l'oublions pas, ne pourra s'établir et porter des fruits, que si elle est basée sur la grande loi religieuse et sociale que Jésus-Christ a donnée au monde : *Aimez--vous les uns les autres.* »

Le *Bien Public*, de Gand, analysant la brochure de M. Verhaeghen, fait cette juste remarque :

« Le bilan social du parti catholique serait plus brillant encore, si nous faisions ici l'énumération des œuvres que nos amis ont fondées, et qui couvrent actuellement toutes les régions du pays d'une superbe efflorescence. »

Voilà ce que font en seize ans, dans l'ordre social, des catholiques au pouvoir.

Où trouver en Europe, un gouvernement, ayant réalisé de tels progrès en un si court espace de temps ?

Ajoutons que les ministères catholiques ont fait des finances admirablement prospères, qu'ils ont scrupuleusement respecté tous les droits et tous les intérêts du peuple belge qui est bien l'un des peuples les plus heureux et les plus libres du monde.

LA HERNIE GUÉRIE

Nous avons été les premiers à faire connaître à nos lecteurs la nouvelle méthode pour la guérison de la hernie sans opération, récemment découverte par un spécialiste de Paris, M. Claverie, dont les remarquables travaux ont attiré l'attention de tout le monde savant.

Cette méthode, qui consiste à appliquer sur la tumeur un tampon pneumatique solidement maintenu par des liens élastiques, supprime du même coup le bandage à ressort qui était un véritable instrument de torture plutôt qu'un appareil de soulagement et permet au malade de travailler et de vaquer à ses opérations comme s'il n'avait rien. C'est aussi, et en peu de temps, la guérison de la hernie obtenue sans opération et sans souffrance.

Aussi ne saurions-nous trop engager toutes les personnes atteintes de hernies, descentes efforts, etc., à aller voir M. Claverie, qui visitera lui-même les malades et fera l'application de sa méthode à :

Lille, hôtel de l'Europe, 30, et32, rue Basse, samedi 12, dimanche 13, lundi 14, et mardi 15 mai.

Roubaix, hôtel Ferraille, mercredi 16 mai.

Tourcoing, hôtel du Cygne, jeudi 17 mai.

Armentières, hôtel du Nord, vendredi 18 mai.

Hazebrouck, hôtel Saint Georges, samedi 19 mai.

Dunkerque, hôtel du Chapeau-Rouge, dimanche 20 mai.

Le traité de la hernie, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Claverie, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris.

Informations

Un village en feu. — Cinq victimes Neuf maisons brûlées

Tulle, 9 mai. — Un incendie, qui a éclaté pendant la nuit au village de Dursas, commune de Lonzac (Corrèze), a détruit en moins de deux heures neuf maisons d'habitation, dix granges et trois étables appartenant à divers propriétaires.

Une femme Rivière, âgée de soixante-douze ans, a été retirée des décombres complètement carbonisée. Un homme et une femme grièvement brûlés ont été transportés à l'hospice de Tulle. Cinq familles, qui n'étaient pas assurées, sont dans un dénouement complet.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

L'affaire d'Aubervilliers

Paris, 9 mai. — M. Lemercier, juge d'instruction, a interrogé cette après-midi le sacristain Koscher qui était assisté de son avocat Me Antony Aubin. Celui-ci a demandé la mise en liberté de son client après l'interrogatoire. Le juge n'a pas encore statué sur cette requête.

Mort de M Emile Boutin, conseiller d'Etat

Paris, 9 mai. — On annonce la mort, cette nuit, de M. Emile Boutin, conseiller d'Etat, directeur général de la Caisse des Dépôts et consignations.

Mme Klobb et le « Figaro »

Paris, 9 mai. — Les débats du procès intenté par Mme Veuve Klobb viennent de commencer à la première chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Baudouin.

On se souvient que Mme Klobb, à la suite de la souscription ouverte par le « Figaro » après la mort de son mari, signifia à ce journal qu'elle entendait ne point accepter les sommes qu'il avait réunies pour elle.

Le « Figaro » versa alors le produit de sa souscription à une Compagnie d'assurances qui constitua une police en faveur des trois enfants du colonel Klobb, police dont ceux-ci devaient toucher le montant à leur majorité.

C'est pour obtenir l'annulation de ce contrat que Mme Klobb intente aujourd'hui un procès contre le « Figaro ».

M. Poullier est l'avocat de la Compagnie du « Phénix » avec laquelle le « Figaro » a contracté pour la police d'assurances.

Le voyage de Guillaume II

Metz, 8 mai. — Le souverain allemand, l'impératrice et leurs deux derniers enfants, le prince Joachim et la petite princesse Victoria, sont arrivés ce matin à la gare de Kursel, sans passer par Metz.

Pas de discours, aucune réception ; des curieux très clairsemés et d'un enthousiasme mouillé formaient la haie.

On fait des préparatifs à la gare de Metz pour recevoir l'empereur ; on croit qu'il ne quittera pas la Lorraine sans passer une revue des troupes.

La ville de Metz, suivant son habitude, n'a pas pavoisé, malgré l'invitation pressante de son maire allemand, le baron de Kramer. Les casernes seules et les administrations ont hissé le drapeau allemand.

CHOSES ET AUTRES

On causait hier d'un acquittement qui a fait récemment quelque bruit.

— A ce propos, dit un vieil avocat, il me revient en mémoire un joli mot de Lachaud.

Il venait d'obtenir l'acquittement d'un financier trop habile :

« Vous venez d'être reconnu innocent, dit le grand avocat à son client, c'est fort bien ; mais, croyez-moi, ne recommencez plus. »

***

A la plus prête des Expositions.

M. de Calmaux lit, dans un journal, les détails de l'inauguration d'un pavillon de l'Exposition, et il s'écrie, très âpre :

— Ils ont sablé le champagne !... Ils auraient mieux fait de sabler les allées du Cours-la-Reine !

L'AFFAIRE PHILIPP

devant le Tribunal correctionnel

L'accusation. — Les débats. — Les témoins La condamnation

Paris, 9 mai. — L'affaire Philipp a été appelée, cet après-midi, à la 10e Chambre de police correctionnelle, présidée par M. Fabre.

Philipp ne se présente pas. On procède immédiatement à l'appel des témoins.

Ces témoins sont : MM. Henri Beau, inspecteur à la Compagnie des Messageries maritimes ; Louis Moulin, sous-chef au ministère de la marine ; Gaston Sauvage, sous-chef au ministère de la marine ; Paul Ferrier, dentiste ; Paul Faure, docteur en médecine ; amiral Rieunier, Charles Pleys, ancien recteur d'académie ; Alexandre Aubert, ingénieur ; de Dompierre d'Hornoy, lieutenant de vaisseau ; Pierre Mouresson, Charles Durand, pharmacien principal de la marine ; Gustave Chereau, employé au Conseil d'Etat ; Georges de Beauregard, député ; Henri Morel, attaché au ministère de l'intérieur ; Ernest Maurice, avocat ; Antoine Auzary, comptable ; Georges Dameron, correspondant d'agence ; Mme Dameron, Henri Durassier, directeur de la marine marchande ; Edo, sous-chef d'état-major au ministère de la marine.

Mme Dameron ne se présente pas à l'appel de son nom. M. le substitut François Poncet fait ses réserves pour réclamer, au cas où Mme Dameron ne se présenterait pas au cours des débats, la pénalité encourue par les témoins défaillants.

L'accusation

Puis M. le Président expose très succinctement les faits motivant la poursuite.

« Philipp, dit-il, qui est poursuivi devant le tribunal, était autrefois sous-chef au ministère de la marine. Il est inculpé d'abus de confiance et d'escroquerie. Deux catégories d'abus de confiance et des escroqueries au cautionnement lui sont reprochés, mais le plus grave des faits relevés contre lui est la tentative d'escroquerie commise au préjudice de l'ambassade d'Angleterre. »

M. Fabre relate les faits constitutifs de ce délit, faits ainsi exposés dans le réquisitoire définitif de M. François Poncet :

« Philipp était acculé à une catastrophe. Aussi le 10 janvier, joua-t-il son va-tout.

» Pour se procurer les 25.000 francs « dont il avait besoin pour son échéance du 15 janvier », Philipp avait adressé à l'ambassadeur d'Angleterre, sur du papier à en-tête du ministère de la marine, une lettre signée de son nom, par laquelle « il se prétendait chargé par le docteur Leyds » du ravitaillement et des affrètements du Transvaal ; il s'offrait, moyennant 25.000 francs, à divulguer des renseignements secrets relatifs à la République Sud-Africaine et à faire connaître une résolution d'une extrême gravité prise par son gouverenment. Cette lettre était accompagnée d'une fiche mentionnant la qualité et les états de service de Philipp.

» Le 12 janvier, vers 9 heures du matin, ce pli apporté à l'ambassade par un miséreux qui avait reçu 5 francs pour sa commission, fut remis à l'hôtel de l'ambassade entre les mains du sieur Dameron, gendre du concierge, qui se trouvait sur le pas de la porte. Dameron intrigué par l'attitude goguenarde et mystérieuse du commissionnaire, par l'état matériel de l'enveloppe de la lettre, salie, déchirée à sa partie supérieure et ouverte, croyant à une mystification, prit connaissance du pli ; heureux d'empêcher un acte de trahison près — à ce qu'il croyait — de se perpétrer contre les Boers, Dameron intercepta la lettre et, après plusieurs jours de réflexion, la communiqua, le 6 janvier à Marcel Hutin, rédacteur à l' « Echo de Paris », connu par ses articles sur le Transvaal et ses récentes interviews avec le docteur Leyds.

» Le 20 janvier Dameron vit à l' « Echo de Paris » Marcel Hutin qui était accompagné du sieur Fontin, bibliothécaire au ministère de la marine. Mis au courant de ce qui se passait, il leur montra la lettre. Fontin, dès le lendemain, avertissait M. Bonhoure, chef du cabinet du ministre, de cette entrevue.

» Le 22 janvier, Dameron et Hutin étaient reçus par le docteur Leyds, alors à Paris, lui soumettaient la lettre de Philipp et recueillaient cette impression du diplomate qu'on se trouvait purement et simplement en présence d'un escroc qui tentait de se procurer de l'argent, car Philipp n'avait jamais été au service du Transvaal à aucun titre.

» Désireux cependant de connaître d'une façon certaine l'identité du signataire de la lettre et de savoir si cette personne, le cas échéant, ne serait pas aussi capable de trahir la France. Dameron, par une lettre remise par lui-même à domicile et signée Jackson (nom convenu), donna à Philipp un rendez-vous lui demandant pour le cas où il serait toujours dans les mêmes dispositions, de se rendre au restaurant Paillard, aux Champs-Elysées. Philipp accepta par télégramme.

» Le 25 janvier, vers 5 heures du soir, la femme de Dameron était assise au restaurant Paillard où Philipp ne tardait pas à la rejoindre. Celui-ci se fit fort d'établir devant une personne compétente l'importance des documents en sa possession, en insistant sur ce qu'il détenait ces renseignements par suite de la mission à lui confiée par le docteur Leyds et nullement en raison de sa situation au ministère. Il ne dissimula pas que l'embarras de ses affaires personnelles l'avait seul poussé à écrire sa lettre à l'ambassade d'Angleterre et que, s'il ne pouvait arriver à se procurer les 25,000 francs dont il avait besoin, « alors il ferait le grand voyage. »

» Son interlocutrice fit allusion aux renseignements qu'il était à même de connaître et qu'il pourrait dévoiler sur la défense de la France, mais Philipp se serait récrié, avec une indignation qui parut sincère « qu'il ne trahirait jamais son pays ».

Les témoins

Les premiers témoins entendus déposent sur les abus de confiance commis au préjudice de personnes qui avaient remis de l'argent à Philipp ; parmi eux, l'amiral Rieunier et M. de Dompierre d'Hornoy, lieutenant de vaisseau.

M. le substitut François Poncet donne ensuite lecture de la lettre de Philipp dont on connaît le texte et qui était accompagnée d'une fiche relatant les états de service de Philipp.

Après la lecture de ces pièces, on entend le témoin, M. Dameron, qui est prié ensuite d'aller chercher sa femme pour témoigner.

L'audience est alors suspendue.

A la reprise de l'audience Mme Dameron se présente à la barre et fait une assez longue déposition.

En réponse à une question de M. le substitut François Poucet, Mme Dameron dit que Philipp lui déclara avoir fait son offre au War Office et que si d'un côté ou de l'autre, il n'obtenait rien, il était bien décidé à faire le grand voyage. (Mouvements.)

Le président. — Il est bon que le tribunal sache que quatre jours avant sa lettre à l'ambassadeur il écrivait de Bruxelles au docteur Leyds pour protester de sa sympathie et de son admiration pour le vaillant petit peuple Boer et de sa haine farouche contre les Anglais. (Hilarité.)

Dans un réquisitoire sévère, l'organe du ministère public requiert l'application de la loi contre Philipp, convaincu d'abus de confiance et d'escroquerie.

Le jugement

Le tribunal a condamné Philipp par défaut à **quatre ans de prison et mille francs d'amende.**

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les gouvernementaux, encore qu'ils affectent de se réjouir des résultats des élections municipales, persuaderont difficilement au public que cette consultation ait tourné partout en leur faveur.

Si les collectivistes et les radicaux, amis et soutiens du ministère, ont triomphé en certains endroits, en d'autres, comme à Paris, à Lyon et à Marseille, — et ce ne sont pas des villes sans importance, — ils se trouvent dans une situation qui n'a rien de précisément favorable à leurs hommes et à leurs idées.

A PARIS

En réponse à la liste des candidats recommandés par la presse dreyfusiste, la Ligue de la Patrie Française adresse aux électeurs de Paris l'appel suivant :

« Les journaux dreyfusistes et ministériels ont publié, hier amtin, une liste des candidats qu'ils recommandent aux électeurs parisiens.

» A son tour, la Patrie Française croit devoir recommander à ses amis les candidats dont la liste suit et qui sont assurés de passer au second tour de scrutin, si tous ceux qui aiment la France et la République font leur devoir.

» Ces candidats sont de tempéraments divers. Il y a parmi eux des socialistes, des radicaux et des modérés. Mais tous sont républicains patriotes ; tous acceptent les idées essentielles de la Patrie Française, et tous sont les ennemis du « ministère de la reprise de l'affaire Dreyfus ».

Jules LEMAITRE.

Voici la liste des candidats auxquels fait allusion l'appel que nous avons reproduit :

Quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, Le Menuet.
Quartier Gaillon, Bertrou.
Quartier Bonne-Nouvelle, Caron.
Quartier des Arts-et-Métiers, Dubuc.
Quartier des Enfants-Rouges, Dausset.
Quartier Notre-Dame, Baranton.
Quartier du Val-de-Grâce, Chérot.
Quartier de la Sorbonne, Auffray.
Quartier de la Monnaie, Roussel.
Quartier du Gros-Caillou, Maurice Spronck.
Quartier Saint-Vincent-de-Paul, Rousset.
Quartier de la Porte-Saint-Denis, Tournade.
Quartier de la Folie-Méricourt, E. Parisse.
Quartier Saint-Ambroise, Rebattet.
Quartier de la Roquette, Reveilhac.
Quartier de Bel-Air, Eugène Rendu.
Quartier de la Salpêtrière, Mossot.
Quartier de la Maison-Blanche, Caillet.
Quartier du Petit-Montrouge, Poirier de Narçay.
Quartier de Plaisance, Dumonteil.
Quartier de Javel, Daniel.
Quartier d'Auteuil, Evain.
Quartier de La Muette, Caplain.
Quartier de la Goutte-d'Or, Foursin.
Quartier de La Chapelle, Bussat.
Quartier de Clignancourt, Ballière.
Quartier d'Amérique, Bergereau.

Un télégramme de Déroulède

Paris, 9 avril. — M. Paul Déroulède a adressé le télégramme suivant à M. François Coppée :

« Saint-Sébastien, 8 mai, 10 h. 30 matin.

» Merci de votre bonne dépêche, très éloquente, très cher et très grand ami. Nul plus que vous n'aura contribué au succès de cette admirable journée de révolte légale contre les indignes partisans de la plus odieuse des causes et du plus méprisable des régimes.

» Vive le plébiscite républicain !

» Vive la République du peuple !

» Je vous embrasse fraternellement.

» PAUL DEROULÈDE. »

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER DE CHAVILLE

Versailles, 9 mai. — MM. Moreau, juge d'instruction ; Matter, substitut ; Santerre, greffier, se sont transportés, à midi, sur la ligne de l'Ouest, afin d'établir les responsabilités.

Le chef de gare de Chaville (rive gauche) et deux employés de la Compagnie ont été longuement interrogés, mais les causes exactes de la catastrophe paraissent difficiles à déterminer.

On sait que depuis le passage du train 47, obligé de stopper près de la gare, par suite du manque d'eau servant à alimenter la machine, tous les trains avaient dû subir un retard de trente minutes, et l'on présume que le garde-sémaphore de Chaville a fait une confusion dans la transmission des signaux.

Le conducteur du train 19 F ne pouvant comprendre un si long stoppage de son convoi, aurait abandonné son poste pour venir trouver le garde-sémaphore de Chaville afin de connaître les causes de l'arrêt.

Il parcourut ainsi 500 mètres sans poser les pétards réglementaires. Deux minutes après, le garde-sémaphore avisa le conducteur que la voie était libre, et ce dernier répliqua aussitôt : « Mais je n'aurai pas le temps de rejoindre mon train, je vais sauter dans le train 19. » Mais ce train ne s'arrêta pas.

La cause première de l'accident serait donc attribuée au conducteur de queue du train télescopé, qui avait abandonné son poste sans couvrir son train en plaçant des pétards.

Les blessés

Le Mans, 9 mai. — Trois blessés de la catastrophe de Chaville, MM. Léon Hunault, imprimeur, Lancelin, avoué, et un capitaine du 104e d'infanterie, sont rentrés au Mans.

Les blessures que porte M. Hunault au bras gauche sont peu graves ; M. Lancelin n'a également que des contusions sans importance. Le capitaine d'infanterie a perdu beaucoup de sang d'une blessure à la tête. Il est affaibli et son rétablissement sera long.

Les blessés se plaignent de l'organisation des secours.

LA REPRISE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 9 mai. — Les partisans de Dreyfus tiennent absolument, comme nous l'avons dit, à rouvrir l' « affaire ».

M. Reinach l'a déclaré sans ambages, dans un discours retentissant. On nous a fait six mois de crédit, le temps de finir l'Exposition. Après quoi, on recommencera l'abominable campagne qui a diminué le prestige séculaire de la France dans le monde, qui a arrêté déjà si longtemps l'essor de son industrie, et suspendu la résolution de tant de problèmes sociaux dont l'urgence n'est contestée par personne.

Rouvrir l'affaire Dreyfus, c'est condamner le pays à la stérilité au lendemain d'un effort gigantesque qui resterait inutile, si l'activité industrielle et commerciale n'en devait tirer une salutaire leçon.

Cette patriotique considération n'est point pour arrêter les dreyfusards.

M. Trarieux, pour parvenir à ses fins, écrit au ministre de la guerre pour se plaindre de la divulgation de certaines pièces appartenant à des dossiers ultra-secrets. Il ne fait pas allusion, toutefois, aux divulgations faites par le « Figaro ». Dans ce dossier, il serait parlé des démarches de M. Trarieux auprès de l'ambassadeur d'Italie. Il voudrait savoir, dit l' « Eclair », qui a fait connaître à ses adversaires les filatures dont il a été l'objet.

Le ministre de la guerre lui a répondu par la lettre suivante :

Monsieur le sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la communication qui aurait été faite à certains journaux de pièces secrètes produites, par mon administration, au cours du procès de Rennes et dans lesquelles votre personnalité serait mise en cause.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que tous les documents qui ont été communiqués au conseil de guerre ont été, aussitôt après le prononcé du jugement, placés sous plis scellés et déposés dans un coffre-fort de sûreté. Ces plis étant intacts, il est matériellement impossible qu'un détachement ou une divulgation de pièces aient été commis depuis cette époque.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, les assurances de ma haute considération.

Général de GALLIFFET.

P.-S.— Je communique votre lettre à M. le garde des sceaux et je lui envoie la copie de ma réponse.

C'est au cours de la période électorale que cette correspondance est publiée, il est bon de le remarquer.

A L'EXPOSITION

Paris, 9 mai. — Le mauvais temps n'est pas favorable à l'Exposition. Le seul fait intéressant de la journée de mardi était l'inauguration du pavillon de l'Espagne, l'élégant voisin du palais de l'Allemagne, à la rue des Nations. Les honneurs étaient faits avec une bonne grâce charmante par M. le duc de Sesto, commissaire général royal de l'Espagne.

Ce palais, dont l'aménagement intérieur est des plus curieux, avec sa cour centrale, ses larges escaliers et ses galeries aux colonnades élancées, renferme des œuvres d'art d'une valeur inappréciable.

On recommandait particulièrement aux amateurs les superbes tapisseries qui décorent les murs ; deux vitrines renfermant des casques à profils d'oiseaux de proie ; des casques sarrazins en acier tout garnis de ciselures en or ; une autre vitrine contenant la tunique et les armes de Boabdil, dernier roi maure de Grenade.

Un peu plus loin sont exposées des armes damasquinées et rehaussées d'or.

Pendant la réception, une musique d'Estudiantina a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Prochaines inaugurations

Pour samedi après-midi, on annonce trois inaugurations à la rue des Nations : le pavillon de Monaco, le pavillon des Etats-Unis, le pavillon allemand. Il paraît que cette dernière inauguration aurait lieu le soir ; nous pensons cependant que, devant une telle affluence de cérémonies, l'Allemagne remettra son inauguration à la semaine suivante.

Bien que les collections de la Ville, exposées à l'Exposition dans le pavillon de la Ville de Paris, soient prêtes, elles ne seront officiellement inaugurées, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, qu'après la nomination par le Conseil municipal de son nouveau bureau.

LES TROUBLES EN CATALOGNE

Les barricades à Barcelone — Bagarres à Manresa

Madrid, 9 mai. — Des dépêches particulières de Barcelone confirment les désordres causés par les étudiants. Ceux-ci ont chanté l'hymne catalan et ont fait des barricades.

La gendarmerie a dispersé les émeutiers et a rétabli l'ordre. Quelques arrestations ont été opérées. Un étudiant a été blessé.

On confirme que le ministre de l'intérieur visitera Palma (Majorque).

Des télégrammes de Manresa annoncent que quelques bagarres se sont produites hier et disent que le bruit court que le préfet de Barcelone serait relevé de ses fonctions.

Les journaux de Madrid blâment le gouvernement du peu d'énergie montré par les autorités de Barcelone pour réprimer les désordres.

Continuation des troubles

Barcelone, 9 mai. — Les scènes tumultueuses ont recommencé aujourd'hui à l'Université. La garde civile a pénétré dans une salle de conférence le sabre à la main. Il y a eu de nombreux blessés. L'Université a suspendu ses cours.

Un ministre hué

Madrid, 9 mai. — Le ministre de l'intérieur a visité les fabriques de Tarrasa, où certains éléments régionalistes, obéissant à un mot d'ordre venu de Barcelone, lui ont fait une manifestation hostile.

Le gouvernement prend des mesures à Madrid et dans les provinces pour empêcher les violences et les fermetures des boutiques, que le comité de l'Union nationale avait décidé d'imposer jeudi prochain.

Les officiers arrêtés à Valence à la suite des événements de Jativa, ont été remis en liberté.

Barcelone, 8 mai. — Au moment où le ministre de l'intérieur quittait Tarrasa, quelques catalonistes ont renouvelé leurs démonstrations hostiles. Les associations ouvrières ont remis une adresse au ministre.

Graves incidents à Tarrasa

Madrid, 9 mai. — Le ministre de l'intérieur a dû repartir précipitamment de Tarassa par train spécial. A la suite de la réception qui lui a été faite, les manifestants ont envahi les rues, lancé des pierres sur l'escorte ministérielle. Le marquis de Portago a eu des contusions et le ministre lui-même a été blessé. On assure que le ministre de l'intérieur, à la suite de ces manifestations, a renoncé à son voyage à Palma (Majorque).

Barcelone est toujours en effervescence. Plusieurs tramways ont été lapidés. A Madrid, les commerçants, à la suite des décisions prises par l'Union Nationale, ont decidé de fermer leurs boutiques de midi à huit heures. Les employés de tramways ont résolu de cesser le travail aux mêmes heures. Le gouvernement va prendre des mesures pour empêcher toute manifestation.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

Le rapport du colonel Kekewich sur le siège de Kimberley — L'opinion de lord Roberts

Londres, 9 mai. — La « Gazette de Londres » publie un compte rendu détaillé du siège de Kimberley, écrit par le colonel Kekewich. Le compte rendu est accompagné d'un très court rapport de lord Roberts, où le généralissime s'exprime ainsi qu'il suit :

« Je suis d'avis que le plus grand crédit est dû au colonel Kekewich pour les dispositions remarquables qu'il a prises pour la défense de Kimberley, pour la rapide organisation des forces auxiliaires qui ont permis de tenir l'ennemi en échec et pour le tact, le jugement et la résolution dont il a fait preuve